

Fortis SA/NV

Société Anonyme

1000 Bruxelles – Rue Royale, 20

R.C. Bruxelles n° 577.615

T.V.A. : non assujetti

Registre des Personnes Morales : 0.451.406.524

Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire des Actionnaires
du 28 avril 2010

P R O C E S - V E R B A L

La séance est ouverte à 10 heures.

Président:

Monsieur Jozef DE MEY

Secrétaire:

Monsieur Dimitri VAN EENOO

Scrutateurs:

Monsieur Dominik SMEETS et

le Chevalier Alexandre de SELLIERS de MORANVILLE

Le Président rappelle que la présente assemblée se déroule en deux parties. L'Assemblée Générale Ordinaire se prononcera sur les points 2 à 6 de l'ordre du jour, tandis que l'Assemblée Générale Extraordinaire délibérera sur les points 7 et 8, qui feront l'objet d'un PV dressé par le notaire, Maître Damien Hisette.

Le Président confirme que :

- Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires présents ou représentés se sont conformés à l'article 21 des statuts
- Pour pouvoir délibérer valablement sur les points 7 et 8 à l'ordre du jour, l'Assemblée doit réunir au moins la moitié du capital
- Tenant compte qu'une première Assemblée ayant le même ordre du jour, tenue le 12 avril 2010 n'a pu délibérer valablement, le quorum légal n'ayant pas été réuni, la présente Assemblée peut donc délibérer valablement quel que soit le nombre de titres représentés
- Pour être valablement prises, les résolutions sur les points 7 et 8 de l'ordre du jour doivent respectivement réunir une majorité de quatre cinquièmes des voix et de trois quarts des voix (à l'exception du point 8.5 pour lequel une majorité absolue des voix exprimées suffit)
- Les autres résolutions sont prises à la majorité simple
- Conformément à l'article 23 des statuts, chaque action donne droit à une (1) voix.

Le Président dépose sur le bureau :

1. Un exemplaire de la convocation adressée aux actionnaires nominatifs le 2 avril 2010, ainsi qu'aux autres actionnaires enregistrés auprès de la société, aux administrateurs et au commissaire
2.
 - Les numéros justificatifs du 2 avril du Moniteur Belge
 - Les numéros justificatifs du 3 avril des journaux L'Echo, De Tijd et Het Financieel Dagblad .

Il invite les scrutateurs à parapher ces documents.

Il déclare qu'il leur fera déposer dans quelques instants la liste de présence et qu'il leur demandera de signer et parapher également ce document.

Suivant la liste de présence actionnaires sont présents ou représentés; ils représentent 444.550.228 actions¹, soit ..47,66..... % sur un total de 2.516.657.248 actions existantes.

Le Président confirme que la présente Assemblée est valablement constituée pour délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Le Président et les administrateurs présents répondent aux questions qui leur soient posées par les actionnaires au sujet des points à l'ordre du jour.

Le Président soumet alors à l'approbation de l'assemblée les propositions de résolution suivantes :

2. Rapport Annuel et Comptes, Dividende et Décharge

2.1 Rapport annuel et comptes annuels

L'assemblée, consultée, renonce à entendre la lecture des rapports de gestion et de contrôle de Fortis SA/NV ainsi que la communication des comptes consolidés, dont les actionnaires ont eu connaissance.

2.1.3 Discussion et proposition d'approuver les comptes sociaux annuels de la société de l'exercice 2009.

2.2 Dividende

2.2.2 Proposition d'adopter un dividende brut relatif à l'exercice 2009 de EUR 0,08 par Fortis Unit, payable à partir du 1^{er} juin 2010.

2.3 Décharge

2.3.1 Proposition de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2009.

2.3.1.1 Proposition de donner décharge à M. Louis Cheung Chi Yan pour la période allant du 01/01/2009 au 01/02/2009 inclus.

2.3.1.2 Proposition de donner décharge à M. Philippe Bodson pour la période allant du 01/01/2009 au 13/02/2009 inclus.

2.3.1.3 Proposition de donner décharge à M. Richard Delbridge pour la période allant du 01/01/2009 au 13/02/2009 inclus.

2.3.1.4 Proposition de donner décharge à Mme Clara Furse pour la période allant du 01/01/2009 au 13/02/2009 inclus.

2.3.1.5 Proposition de donner décharge à M. Reiner Hagemann pour la période allant du 01/01/2009 au 13/02/2009 inclus.

2.3.1.6 Proposition de donner décharge à M. Jan Michiel Hessels pour la période allant du 01/01/2009 au 13/02/2009 inclus.

¹ Le Président rappelle que des dernières vérifications sont en cours et que par ailleurs d'éventuelles dernières inscriptions pourraient également être prises en compte avant la mise au vote des résolutions

1
R

- 2.3.1.7 Proposition de donner décharge à M. Jacques Manardo pour la période allant du 01/01/2009 au 13/02/2009 inclus.
 - 2.3.1.8 Proposition de donner décharge à M. Aloïs Michielsen pour la période allant du 01/01/2009 au 13/02/2009 inclus.
 - 2.3.1.9 Proposition de donner décharge à M. Ronald Sandler pour la période allant du 01/01/2009 au 13/02/2009 inclus.
 - 2.3.1.10 Proposition de donner décharge à M. Rana Talwar pour la période allant du 01/01/2009 au 13/02/2009 inclus.
 - 2.3.1.11 Proposition de donner décharge à M. Klaas Westdijk pour la période allant du 01/01/2009 au 13/02/2009 inclus.
 - 2.3.1.12 Proposition de donner décharge à M. Karel De Boeck pour la période allant du 01/01/2009 au 01/07/2009 inclus.
 - 2.3.1.13 Proposition de donner décharge à M. Georges Ugeux pour la période allant du 13/02/2009 au 13/02/2009 inclus.
 - 2.3.1.14 Proposition de donner décharge à M. Jozef De Mey pour la période allant du 13/02/2009 au 31/12/2009 inclus.
 - 2.3.1.15 Proposition de donner décharge à M. Jan Zegering Hadders pour la période allant du 13/02/2009 au 31/12/2009 inclus.
 - 2.3.1.16 Proposition de donner décharge à M. Frank Arts pour la période allant du 29/04/2009 au 31/12/2009 inclus.
 - 2.3.1.17 Proposition de donner décharge à M. Guy de Selliers de Moranville pour la période allant du 29/04/2009 au 31/12/2009 inclus.
 - 2.3.1.18 Proposition de donner décharge à M. Roel Nieuwdorp pour la période allant du 29/04/2009 au 31/12/2009 inclus.
 - 2.3.1.19 Proposition de donner décharge à M. Lionel Perl pour la période allant du 29/04/2009 au 31/12/2009 inclus.
 - 2.3.1.20 Proposition de donner décharge à M. Shaoliang Jin pour la période allant du 29/04/2009 au 31/12/2009 inclus.
 - 2.3.1.21 Proposition de donner décharge à M. Bart De Smet pour la période allant du 18/09/2009 au 31/12/2009 inclus.
- 2.3.2 Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exercice 2009.

4. Politique de Rémunération

Proposition d'approuver la politique de rémunération pour les membres du Conseil d'Administration et les membres du Group Executive Committee telle qu'expliquée dans la note explicative.

5. Rémunération des Membres Non-Exécutifs du Conseil d'Administration

Proposition d'approuver la rémunération des membres non-exécutifs du Conseil d'Administration de Fortis SA/NV et de Fortis N.V. comme suit : un montant annuel fixe de EUR 45.000, un jeton de présence de EUR 2.000 par réunion du Conseil et un jeton de présence de EUR 1.500 par réunion de comités du Conseil pour les membres de ce comité et de EUR 2.000 pour le Président de ce comité ; pour le Président du Conseil d'Administration un montant annuel fixe de EUR 60.000 et un jeton de présence de EUR 2.500 par réunion du Conseil.

1
B

6. Conseil d'Administration - Nominations

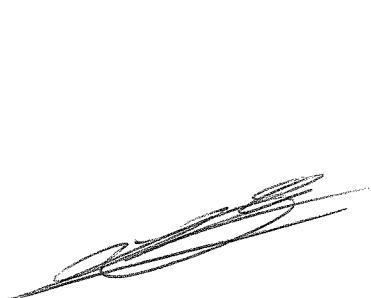
- 6.1 Proposition de nommer M. Bart De Smet en tant que membre du Conseil d'Administration jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2013. M. Bart De Smet sera investi de la fonction d'administrateur exécutif et portera le titre de Chief Executive Officer en conformité avec les statuts. M. Bart De Smet a été nommé provisoirement par le Conseil d'Administration le 1 juillet 2009.
- 6.2 Proposition de nommer, sous réserve de l'approbation de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances et de la nomination en tant que membre du Conseil d'Administration de Fortis N.V., Bridget McIntyre en tant que membre non-exécutif du Conseil d'Administration jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2013. Bridget McIntyre se conforme aux exigences de l'article 526ter du Code des Sociétés belge et pourra prétendre à la qualité d'administrateur indépendant, telle que définie dans cet article.
- 6.3 Proposition de nommer, sous réserve de l'approbation de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances et de la nomination en tant que membre du Conseil d'Administration de Fortis N.V., Belén Romana en tant que membre non-exécutif du Conseil d'Administration jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2013. Belén Romana se conforme aux exigences de l'article 526ter du Code des Sociétés belge et pourra prétendre à la qualité d'administrateur indépendant, telle que définie dans cet article.

Le décompte des votes exprimés² pour chacun des points de l'ordre du jour est repris en annexe.

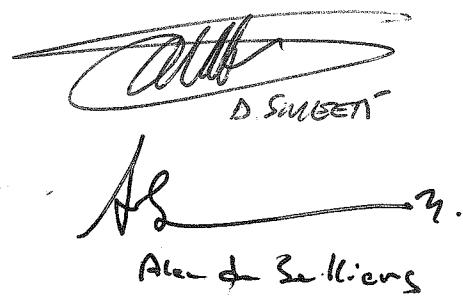
Sont également annexés le texte des questions et considérations que les actionnaires ont demandé d'annexer au présent procès-verbal, ainsi que le texte des réponses données, si le contexte l'exige.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 10.

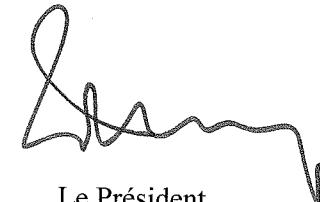
Le secrétaire est dispensé par l'assemblée de la lecture du procès-verbal, lequel est signé par les membres du bureau et les actionnaires ou mandataires qui en expriment le désir.



Le Secrétaire



Les Scrutateurs



Le Président

² Le bureau constate qu'au moment du vote,

actions peuvent valablement y participer